

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS**

\*\*\*\*\*

Séance du 14 avril 2025

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

**Approbation des comptes administratifs 2024 Budget communal - CCAS**

L'an deux mille vingt cinq

Le quatorze avril

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

**Présents :** M. BLANQUE Pierre- M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absente excusée :** Mme INGLES Martine

**Secrétaire de séance :** Mme GAURENNE Sylvie

**Date de convocation :** 8 avril 2025

2025/014

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté en comparaison du compte de gestion du comptable public. Le Conseil Municipal examine les comptes administratifs budget Communal et CCAS 2024 qui s'établissent ainsi :

**Résultat budget communal 2024**

Recettes fonctionnement 2024	980 734,58
Dépenses fonctionnement 2024	895 397,26
Résultat exercice 2024	+ 85 337,32
Excédent antérieur reporté	+ 662 636,59
Résultat 2024 avec report	+ 747 973,91
Dépenses investissement 2024	838 576,26
Recettes investissement 2024	492 362,27
Résultat exercice 2024	- 346 213,99
Déficit antérieur reporté	- 134 340,92
Résultat 2024 avec report	- 480 554,91

Extrait du registre

**Besoin de financement de la section investissement après imputation des restes à réaliser 2024 :**

Résultat Restes à Réaliser Investissements 2024 : + 100 638

Résultat d'Investissements 2024 : - 480 554,91

Besoin de financement de : 379 916,91

**Résultat budget CCAS 2024**

Dépenses fonctionnement	10 346,22
Recettes fonctionnement	6 767
Résultat 2024	- 3 579,22
Excédent antérieur	+ 4 565,60
Résultat 2024 avec report	986,38

Accusé de réception en préfecture  
066-216601880-20250414-2025-014-BB  
Date de réception préfecture : 23/04/2025

2025/014

Considérant que le conseil municipal confie la présidence de l'assemblée à l'occasion du vote du compte administratif à monsieur Claude GAURENNE, doyen de ses membres,  
Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

**APPROUVE** à l'unanimité les comptes administratifs du budget communal et du CCAS 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE

